



Signature d'un avenant temporaire

Par **younie**, le **08/05/2010** à **23:28**

Bonjour,

J'ai démissionné depuis peu de mon temps partiel étudiant et ayant constaté des anomalies dans mes bulletins de paie, j'ai demandé à mon ancien employeur la copie des avenants temporaires que j'étais censée avoir signé afin que mes horaires de travail soient doublés pendant les vacances scolaires. Je demandais toujours à les avoir avant afin de les signer, autrement il me semblait logique d'être payée en heures complémentaires. Mon employeur m'a fait parvenir des avenants qui ont été signés à ma place ! Je trouve ça révoltant d'autant plus que je demandais préalablement à avoir mes avenants, cela leur évite la majoration des heures complémentaires. Je suis à même de prendre mes décisions seule, mon employeur n'a pas à le faire à ma place. Sont-ils en droit de faire ça ? la situation ayant été à mon désavantage. Et le fait d'avoir fait ces heures de travail prouve-t-il mon consentement à cet acte ?

Merci d'avance pour vos réponses, je suis un peu dépassée par la situation.